

Mairie de MONTGARDIN

05230

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2009

Présents: ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, HUBLOU Alain, MAMO Roger, MULLER Roland, ROULET, André, REYNAUD Laurent, RICHARD Sylvie, GLEIZE Claude Nicolas.

Absents : BERTRAND Martine (procuration MULLER Roland), SIMON Jacqueline.

SOMMAIRE

1.	Approbation du procès-verbal précédent.	1
2.	Eau : Recherche nouvelles ressources.	1
3.	Columbarium.	2
4.	Forêt : clôture de l'aire de Jouvène.	2
5.	Intersolaire. <i>Intersolaire 091124</i>	2
6.	Forêt : Certification de la gestion durable de la forêt communale de Montgardin/adhésion à PEFC. PEFC091124.	3
7.	Conseil général/plan de relance-opération bon d'achat.	3
8.	Urbanisme.	3
9.	ÉCOLE numérique.	4
10.	DGE	4
11.	Circulation automobile en forêt communale.	4
12.	Sonorisation du clocher.	5
13.	Calendrier de fin d'année.	5
	13.1. <i>Fête de l'école.</i>	5
	13.2. <i>Vœux du maire.</i>	5
	13.3. <i>Conseil municipal</i>	5

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT.

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 20 octobre et du 11 novembre 2009, n'appelant aucune observation, sont approuvés à l'unanimité.

2. EAU : RECHERCHE NOUVELLES RESSOURCES.

La commune de Montgardin est actuellement alimentée en eau potable depuis le captage intercommunal du Dévezet. Son droit d'eau est limité et correspond aux besoins actuels de la population raccordée au réseau d'eau potable. La commune souhaiterait ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation. De plus, plusieurs habitations ne sont pas raccordées au réseau communal et ont connu un manque d'eau sévère lors des récents étiages estivaux.

Afin d'acquiescer une certaine indépendance vis-à-vis du captage du Dévezet, de diversifier ses ressources et d'augmenter les débits disponibles pour la population, la commune de Montgardin souhaite créer un nouveau captage.

Le conseil municipal a décidé de présenter au conseil général un dossier de demande de subvention pour la réalisation d'une étude hydrogéologique des ressources en eau de la commune.

Le montant global du projet s'élève à 68 800 € HT.

La demande de subvention porte dans un premier temps sur une tranche ferme d'inventaire des ressources et d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'aide sollicitée porte donc sur un montant total de travaux HT= 8300 € .

Dans un deuxième temps, 5 tranches conditionnelles seront subordonnées aux résultats:

- 1) prospections géophysiques
- 2) réalisation d'un forage et de piézomètres de suivi
- 3) travaux de captage
- 4) analyse complète de première adduction
- 5) modélisation hydrodynamique de la nappe

Ces tranches conditionnelles feront l'objet d'une demande de subvention ultérieure.

3. COLUMBARIUM.

Le conseil municipal a décidé de créer un Columbarium dans l'ancien cimetière.

Quatre entreprises funéraires ont répondu à notre consultation.

Après examen des propositions l'entreprise Péronne a été retenue pour la fourniture et la mise en place d'un columbarium de 11 alvéoles au prix de 9180 € HT (après remise exceptionnelle de 10%).

Ces alvéoles feront l'objet de concessions trentenaires. Le tarif de ces concessions est fixé au premier décembre 2009 à 927 € HT, il sera indexé à l'évolution de l'indice de la construction.

4. FORÊT : CLÔTURE DE L'AIRE DE JOUVÈNE.

À la demande du maire, l'ONF a transmis une offre de prix relative à l'aménagement du parking de l'aire de pique-nique de Jouvène.

À la majorité, le conseil municipal a décidé la mise en place d'une clôture en lisse traversante en mélèzes d'une hauteur de 1,10 m, scellée sans contact avec le sol. Cette mise en place coûtera 1130 € HT.

5. INTERSOLAIRE.

Lors du conseil municipal du 29 septembre 2009, le bureau d'études INTERSOLAIRE avait proposé de mener une réflexion sur un projet d'installation de centrales solaires photovoltaïques sur le territoire de la commune.

Le résultat de ces réflexions est le suivant :

- Les terrains situés dans la vallée de l'Avance sont parmi les plus fertiles de la commune et accueillent un habitat parsemé, ce qui ne se prête guère à ce type de projet.
- Le secteur sud de la commune, très boisé, présente de plus une orientation vers le nord, mal adaptée à une installation solaire. Les terrains non boisés situés juste au nord du ravin du Sauge, d'une unité foncière correcte, présentent cependant une trop forte déclivité, et sont soumis également à des ombrages occasionnels, dus notamment au Mont Colombis.
- Le reste du territoire de la commune ne présente pas de critères adéquats de surface et d'expositions.

Dès lors, selon Intersolaire, la zone présentant les meilleurs critères techniques de départ pour envisager un projet de centrale photovoltaïque est située au nord de la commune, sur des terrains privés, dont le propriétaire avait sollicité Intersolaire.

Intersolaire souhaite que le conseil municipal s'engage dès maintenant sur une modification du PLU afin de permettre la réalisation de ce projet. Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande car il ne souhaite pas prendre le risque de perturber la modification en cours du PLU.

6. FORÊT : CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT COMMUNALE DE MONTGARDIN/ADHÉSION À PEFC. PEFC091124.

Le conseil municipal a décidé d'adhérer à PEFC (système international de certification forestière qui garantit la qualité de la gestion durable de la forêt à travers le développement de ses fonctions économiques, environnementales et sociales).

7. CONSEIL GÉNÉRAL/PLAN DE RELANCE-OPÉRATION BON D'ACHAT.

Dans le cadre du plan de relance gouvernemental, le département a bénéficié en 2009 de deux années de FCTVA. Le président du conseil général a souhaité qu'une partie de cette re-cette exceptionnelle soit redistribuée directement aux ménages Hauts Alpains.

Ce « coup de pouce » se matérialise par des bons d'achat d'une valeur de 70 € pour les bénéficiaires de la prime pour l'emploi 2009, au titre des revenus de 2008 et utilisable dans les commerces partenaires de l'opération.

Le coupon de candidature des ayants droit est disponible en mairie et par ailleurs il est aussi téléchargeable sur le site du Conseil Général www.cg05.fr

8. URBANISME.

Le 3 novembre 2009, une réunion s'est tenue en présence de la commission d'urbanisme, des représentants de la DDE, du RTM et du maître d'œuvre de la révision en cours du PLU. Le but de cette réunion a été d'examiner les conséquences de la carte des phénomènes de crues torrentielles et mouvements de terrain.

À la suite de cette réunion le conseil municipal a décidé de lancer la consultation simple de RTM pour assurer le diagnostic de la digue, de mandater un géomètre pour établir la topographie de celle-ci, d'engager la commune dans la gestion et l'entretien de l'ouvrage.

9. ÉCOLE NUMÉRIQUE.

Notre candidature n'ayant pas été retenue pour bénéficier du plan d'équipement numérique initié par l'État au bénéfice de 5000 écoles de moins de 2000 habitants, le conseil municipal par sa délibération du 29 septembre 2009 a décidé de faire bénéficier notre école d'un équipement numérique financé totalement par le budget communal 2010.

Après consultation et avis du directeur de l'école une commande de ces équipements a été passée auprès de Digipage.

10. DGE

Dans le cadre de la DGE 2010 le maire propose de présenter un dossier de demande de subvention au titre « TRAVAUX SUR BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PUBLIC ET OUVRAGES ANNEXES » concernant le projet de réhabilitation de l'ancienne maison Seymat, acquise par la commune, en annexe de la mairie afin d'y installer les archives communales.

La construction d'un garage, pour abriter le chasse-neige communal, sera réalisée sur le terrain attenant à la future annexe de la mairie.

Estimation prévisionnelle des travaux

Réhabilitation du bâtiment	115 000 € HT
Construction d'un garage	45 000 € HT
Honoraires architecte 12%	19 200 € HT
	179 200 € HT

Plan de financement

Conseil Général 30 %	53 760 €
DGE 50%	89 600 €
Autofinancement communal	35 840 €
	179 200 €.

Cette proposition ainsi faite est adoptée à l'unanimité.

11. CIRCULATION AUTOMOBILE EN FORÊT COMMUNALE.

Certains habitants de la commune réagissent au sujet de l'interdiction à la circulation automobile du chemin de la Condamine qui vient d'être refait.

Le maire rappelle que l'arrêté du 20 avril 1981, non abrogé, stipulait déjà cette interdiction de circuler en forêt communale aux véhicules automobiles.

L'arrêté du 7 novembre 2008 a repris cette interdiction en accordant toutefois une dérogation aux propriétaires riverains, aux membres de l'ACCA pendant la période d'ouverture de la chasse, aux marcheurs Caturiges dans le cadre du balisage des sentiers de randonnée.

Le maire rappelle que la route de la Condamine a été réalisée pour faciliter l'exploitation de la forêt et donc de mieux valoriser la vente des coupes forestières.

Il estime que le rôle des élus est de préserver pour les générations futures le patrimoine communal, dont la forêt, tout en essayant de lui assurer une bonne gestion.

Certains prétendent que les habitants de Montgardin ne sont pas des vandales. On peut vraiment le croire et l'espérer mais personne ne peut nier que des quads, des motos et des 4x4 circulent dans la forêt en créant des dégâts irréversibles. N'ayant pas le droit de réserver l'usage des chemins forestiers aux habitants de Montgardin, raisonnables par définition, il est donc inévitable de prendre un arrêté à caractère général pour préserver notre forêt.

12. SONORISATION DU CLOCHER.

MULLER Roland signale que l'installation campanaire est maintenant terminée. Des essais seront bientôt faits.

Horaires :

Angélus 7h, 12h, 19h

Pas de sonnerie la nuit.

L'inauguration sera faite à l'occasion des vœux du maire.

La mise en service sera faite sans attendre l'inauguration.

13. CALENDRIER DE FIN D'ANNÉE.

13.1. FÊTE DE L'ECOLE.

Le 18 décembre vers 10h00 la municipalité distribuera aux enfants quelques pâtisseries et friandises.

13.2. VŒUX DU MAIRE.

Le 3 janvier 2009 à 11h00.

13.3. CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 décembre 2009.

L'Ordre du Jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posée la séance est levée à 23 h 30.

Le Maire
Roger MAMO

